

REPUBLIQUE DE COTE D'IVOIRE

Union- Discipline- Travail



COMITE NATIONAL DE SURVEILLANCE
DES ACTIONS DE LUTTE CONTRE LA TRAITE,
L'EXPLOITATION ET LE TRAVAIL DES ENFANTS (CNS)

COMITE INTERMINISTERIEL DE LUTTE
CONTRE LA TRAITE, L'EXPLOITATION
ET LE TRAVAIL DES ENFANTS (CIM)

ATELIER DE RENFORCEMENT DES CAPACITES DES TRAVAILLEURS SOCIAUX SUR LA LUTTE CONTRE LES PIRES FORMES DE TRAVAIL DES ENFANTS

Du 16 au 17 Septembre 2013

RAPPORT GENERAL

Du 16 au 17 septembre 2013, s'est tenu à l'hôtel Belle Côte d'Abidjan, un atelier de renforcement des capacités des Travailleurs Sociaux sur la lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants.

Cet atelier avait pour objectif de renforcer leurs capacités en matière de lutte contre les pires formes de travail des enfants en vue d'accroître l'efficacité de leurs interventions sur le terrain.

Cet atelier a enregistré 75 participants venus de différentes localités du pays.

L'atelier a été marqué par quatre temps forts :

1. La cérémonie d'ouverture ;
2. Les séances en plénière ;
3. Les sessions de groupe ;
4. La cérémonie de clôture.

1. La cérémonie d'ouverture

Elle a eu pour cadre, la salle de conférence de l'Hôtel Belle Côte. Elle a été présidée par Monsieur **Moussa DOSSO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle, Président du Comité Interministériel de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants.

Elle a aussi enregistré la présence de Madame **Anne Désirée OULOTO**, Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Vice-Présidente du Comité Interministériel et de Madame **YAO Patricia Sylvie**, Directrice de Cabinet de la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire et Secrétaire Exécutive du Comité National de Surveillance des Actions de Lutte contre la Traite, l'Exploitation et le Travail des Enfants.

Etaient également présents à cette cérémonie plusieurs invités dont le représentant de l'Ambassadeur des Etats Unis en Côte d'Ivoire, le représentant du Bureau International du Travail en Côte en Côte, le représentant de l'UNICEF, les représentants des Industries du Chocolat, le représentant du Conseil du Café-Cacao et des représentants des ONG Nationales et Internationales intervenants dans lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Trois allocutions ont été respectivement prononcées par Madame **YAO Patricia Sylvie**, Directrice de Cabinet de la Première Dame de la République de Côte d'Ivoire et Secrétaire Exécutive du Comité National de Surveillance, Madame Anne **Désirée OULOTO**, Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, Vice-Présidente du Comité Interministériel et Monsieur **Moussa DOSSO**, Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle.

Dans son allocution, Madame YAO Patricia Sylvie a adressé les remerciements de la Première Dame au Ministre d'Etat Moussa dosso et à la Ministre Anne Désiré OULOTTO, pour leur constante disponibilité à œuvrer en synergie avec le CNS pour l'élimination des PFTE en Côte d'Ivoire.

Elle a indiqué que la formation des travailleurs sociaux, s'inscrit dans une dynamique de renforcement des capacités des acteurs de la chaîne d'intervention, conformément au Plan d'Action National en citant notamment les Préfets, les responsables de la communication et les éléments de la police et de la gendarmerie. Elle a marqué l'intérêt de la Première Dame pour la formation des travailleurs sociaux qui constituent le maillon central de la chaîne des acteurs du système de prise en charge des enfants victimes.

Elle a renouvelé l'invitation de la Première Dame à tous les partenaires à s'engager davantage à ses côtés pour éliminer définitivement les pires formes de travail des enfants de la Côte d'Ivoire.

A sa suite, La Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, a rendu un vibrant hommage à la Première Dame de la Côte d'Ivoire pour ses actions en faveur du bien-être des enfants en général et de la lutte contre les pires formes de travail des enfants en particulier.

Poursuivant son intervention, elle a encouragé les travailleurs sociaux, maillon essentiel de la chaîne de prise en charge des enfants victimes d'abus, de violence et de toutes formes d'exploitation, à s'approprier les outils de cette formation en vue d'être efficace sur le terrain.

Dans son discours d'ouverture, le Ministre d'Etat, Ministre de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Formation Professionnelle, Monsieur Moussa DOSSO a félicité la Première Dame pour les formations qu'elle a initiées en faveur des acteurs de la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Par ailleurs, il a émis le vœu de voir les participants qui sont les travailleurs sociaux, constituer un levier principal dans le dispositif de prise en charge des enfants victimes des pires formes de travail.

Enfin, il a adressé ses remerciements aux partenaires techniques et financiers pour leur appui constant aux initiatives du gouvernement.

2. Les exposés en plénière

Ils ont porté sur les thèmes suivants :

1. La problématique du travail des enfants en Côte d'Ivoire : concepts et ampleur.

Ce thème a été présenté par Monsieur Hyacinthe SIGUI, Administrateur National de Programme au BIT;

2. L'Impact des pires formes de travail des enfants sur la santé et le développement physique et social de l'enfant.

Ce thème a été présenté par Dr N'GUESSAN Joseph, Médecin en Santé et Sécurité au Travail.

3. Le cadre institutionnel national de lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Ce thème a quant à lui été présenté par Monsieur Amany KONAN, Consultant National au Cabinet de la Première Dame.

4. Le cadre normatif de la lutte contre les pires formes de travail des enfants.

Cette dernière présentation a été faite par Maître KOUAKOU Koffi, Avocat, Expert en Droit des Enfants.

Ces différentes présentations ont été suivies d'échanges qui ont permis aux participants d'enrichir leurs connaissances sur la problématique des pires formes de travail des enfants.

3. Les sessions de groupe

Les participants ont été répartis en 3 groupes et ont bénéficié de présentations portant sur les thèmes suivants :

Premièrement : Rôle du travailleur social dans la prévention des risques, présenté par Madame Laetitia Bazzi-Veil, Chef de la section protection de l'enfance à l'UNICEF.

Deuxièmement : La détection, le référencement et la prise en charge des enfants victimes : quelle responsabilité du travailleur social ? Présenté par Madame KRAIDY Sandrine, Directrice de la Protection de l'Enfant au Ministère de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant.

Troisièmement : Rôle du travailleur social dans le système d'observation et de suivi du travail des enfants en Côte d'Ivoire (SOSTECI), présenté par Docteur N'Guettia Martin, Directeur de la Lutte contre le Travail des Enfants au Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des .

Toutes ces présentations ont donné lieu à des échanges dynamiques et interactifs qui ont permis aux participants de partager les expériences et les bonnes pratiques en matière de prévention, de protection et de prise en charge des enfants victimes d'abus.

Ces échanges ont également permis de rappeler aux travailleurs sociaux le rôle fondamental qui est le leur dans le dispositif de lutte contre le travail des enfants.

4. La cérémonie de clôture

Elle a été marquée par :

- La lecture de la motion de remerciement du porte-parole des participants ;
- La lecture du rapport général de l'atelier ;
- Le discours de clôture du Ministre de la Solidarité, de la Famille, de la Femme et de l'Enfant, vice-présidente du Comité Interministériel.

RECOMMANDATIONS DE L'ATELIER

Au terme de l'atelier, les participants ont formulé les recommandations suivantes :

A l'endroit des Travailleurs Sociaux

La conduite des activités de lutte contre la traite et les pires formes de travail des enfants devra s'articuler autour des actions suivantes :

Au titre de la prévention

1. élaborer un plan de travail budgétisé ;
2. réaliser des pré-analyses de l'environnement des communautés cibles ;
3. organiser le processus de dialogue communautaire dans les communautés cibles ;
4. assurer un soutien et un suivi aux mécanismes communautaires de protection ;
5. organiser des actions d'animation communautaire pour le développement local
6. Faciliter l'accès aux services sociaux de base par l'accueil, le conseil et l'accompagnement des familles à risques.

Au titre de la prise en charge

1. Réaliser une cartographie des acteurs, des services et des institutions (publiques, privés, Associatifs, communautaires) à l'échelle départementale
2. Mettre en place un cadre local de concertation entre les principaux Services
3. Définir et organiser un circuit local de référence et de prise en charge des enfants victimes d'abus, de violences et d'exploitation ;

Au titre du suivi-évaluation

1. Faire la collecte des informations dans le cadre du suivi du travail des enfants

A l'endroit des Autorités administratives et politiques

1. Adopter la politique national de protection de l'enfant ;
2. Accélérer le processus de mise en œuvre du SOSTECI sur l'ensemble du territoire national ;
3. Créer des infrastructures de prise en charge sociale des enfants victimes d'abus sur l'ensemble du territoire national;
4. Doter les structures sociales en ressources matérielles et humaines ;
5. Renforcer les capacités techniques et financières des Travailleurs Sociaux ;
6. Elaborer et mettre en place un programme national d'animation communautaire en protection de l'enfant.

Fait à Abidjan, le 17 septembre 2013

Les participants